# Suivi : questions/réponses

## Pouvoir adjudicateur

### Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

2 Voie Félix Eboué
94000 Créteil
Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public

## Marché n°26-15

# Réservation de places en crèches pour les enfants du personnel de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

## Procédure et type de marché

Marché à procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Accord-cadre mono-attributaire à prix unitaires.

Le présent document constitue le suivi des questions et réponses, mis à disposition des candidats et actualisé après chaque question afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

| **Question 1 ;** | *posée le 30/10/2026 à 10h19* |
|---|---|
| *Bonjour, les micro-crèches en tarification PAJE sont-elles acceptées ? Nos remerciements.* | |
| **Réponse 1 ;** | *répondu le 06/11/2026 à 12h20* |
| Bonjour, Madame, Monsieur,<br><br>Au regard des différences de montant pour l'inscription réel qu'il resterait à la charge des familles et pour conserver l'équité de facturation entre elles, nous choisissons d'exclure du marché les places en micro-crèche en tarification paje.<br><br>Les établissements dans lesquelles les places sont proposées devront respecter la règlementation nationale afférente à la psu.<br><br>Nous allons modifier en ce sens le cctp, notamment en son article 5 – « Article 5. EXIGENCES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS PROPOSES », de la manière suivante :<br><br>Ajout - « *Les établissements micro-crèche en tarification paje, font l'objet d'une exclusion de ce marché afin de garantir l'équité de facturation des familles.*»<br><br>Je vous remercie pour l'attention que vous portez à cette consultation. Nous restons bien entendu disponibles pour répondre à vos interrogations.<br><br>Respectueusement, | |

| **Question 2 ;** | *posée le 05/11/2026 à 15h44* |
|---|---|
| *Bonjour. Pouvez-vous nous indiquer : Nombre de places commandées et effectivement occupées sur la dernière année d'exécution Villes d'habitation des familles actuellement bénéficiaires Nombre de places qui feront l'objet d'une reprise au 1/08/27 Cdt* | |
| **Réponse 2 ;** | *répondu le 06/11/2026 à 12h20* |
| Bonjour, Madame, Monsieur,<br><br>Le marché précédent est très différent du marché objet de la présente consultation. En effet, le précédent marché ne prévoyait la réservation que sur un eaje à proximité immédiate de nos sites de Champigny et de Créteil. Les attendus de ces marchés sont donc très différents. Sur l'ancien marché nos agents avaient la possibilité de réserver jusqu'à 15 places, dont 5 sur le site de Créteil et | |

10 sur le site de Champigny-Sur-Marne.

Aujourd'hui ces places sont occupées à hauteur de 8 places au total.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à cette consultation. Nous restons, bien entendu, disponibles pour répondre à vos interrogations.

Respectueusement,